



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-039**

Transmis au préfet le 15/02/2024

Affiché en mairie le 15/02/2024

Dossier N° : **DP 031 396 22 N0041**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET
RECONSTRUCTION D'UN CABANON EXISTANT

Déposé le : 29/04/2022

Par : Monsieur MACIAS Julien
9 quater route d'Auterive
31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :
9 quater route d'Auterive
31560 NAILLOUX

Parcelle : C01023

Surface de plancher : 0 m²

**RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004 et révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017,

Vu la non-opposition à la déclaration préalable délivrée le 31/05/2022,

Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 11/02/2024, de Monsieur MACIAS Julien,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de déclaration préalable est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 14 Février 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme
Pierre MARTY



